



AUGMENTATION DE LA PENALITÉ POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Suite à des incivilités croissantes, le Sivom a décidé d'augmenter la pénalité.

Aujourd'hui, «**pour tous déchets qui stationneraient sur la voie publique, sur l'emplacement de collecte sans avoir été triés**», **la pénalité s'élève à 235€.**

En 6 mois (depuis la fin du confinement jusqu'au 1er novembre), ce sont 60 pénalités qui ont été envoyées.



Depuis le 1er janvier 2020, ce nouveau tri porte ses fruits et ce, malgré le confinement :

- Par rapport à 2019, c'est 25% d'emballages plastiques collectés en plus
- Aujourd'hui, le poids collecté en recyclables est égal au quart du poids collecté de vos poubelles grises.

**BRAVO, GRÂCE À LA MAJORITÉ D'ENTRE VOUS, NOS EFFORTS ONT UN SENS !
CHAQUE DÉCHET A MAINTENANT LE DROIT À UNE SECONDE VIE !**

SPANC DU LOUHANNAIS

Dans un contexte exceptionnel, de crises, de sécheresses récurrentes, de bouleversements climatiques, **L'EAU EST UN BIEN RARE, ENSEMBLE PROTEGEONS LA.** Votre assainissement non collectif a un rôle important à jouer et participe à sa protection.



NOUVEAU LOOK POUR UN NOUVEAU SPANC !



Découvrez Spanky, notre nouveau logo !

Il vous guidera au travers de notre nouveau site internet, vous donnera des conseils d'entretien pour votre installation d'assainissement non collectif et sera là pour vous, en cas de besoin !

VIDANGE DE FOSSE : PENSEZ Y !

Pour éviter que votre fosse ne déborde à Noël, n'oubliez pas de l'entretenir !

Comme votre voiture, celle-ci a besoin d'une vidange régulière.

Depuis le 1er septembre 2020, nous avons un **nouveau partenaire : l'entreprise VALVERT !** Pour bénéficier de nos tarifs préférentiels, vous devez remplir un bon de commande disponible en mairie, sur notre site internet, sur demande par mail ou à l'accueil de votre SPANC.

